



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg, le 22 juillet 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au Luxembourg, les troubles de l'apprentissage (Dys) touchent de nombreux enfants. Afin d'apporter une aide à ces enfants, il est important de poser un diagnostic différentiel, d'organiser une rééducation, et d'informer l'entourage de l'enfant sur sa pathologie et sur les mesures à prendre pour faciliter la vie quotidienne de l'enfant. Un certain nombre de projets et d'ateliers offrent une prise en charge thérapeutique et des mesures d'accompagnement pour les enfants concernés.

Lors d'une interpellation au sujet des enfants souffrant d'un trouble de l'apprentissage début juillet, Monsieur le Ministre a souligné que le gouvernement veut davantage remédier au manque de structures et centres destinés aux enfants présentant des Dys.

Or selon nos informations, il est à constater que le « Léieratelier » à Oberkorn sera fermé pour des raisons de mesures d'austérité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cette information?
- Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de la fermeture de l'atelier qui constitue une mesure importante et concrète d'accompagnement ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto - Gaasch  
Députée



Luxembourg, le 23 août 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question  
parlementaire N° 2247 de la Députée Françoise Hetto-Gaasch**

Il est vrai que mon département s'engage dans une détection ciblée et par là dans une meilleure prise en charge des difficultés et des troubles de l'apprentissage dont les «Dys» font partie.

Il s'avère que le spectre des besoins des élèves concernés est large et que des solutions adaptées, même individualisées, doivent être mises en place selon le cas.

Le *Léieratelier* est une mesure d'aide et d'assistance instaurée dans les cinq écoles fondamentales de l'arrondissement d'inspection de Differdange pour soutenir les élèves qui ont un retard scolaire.

En général, les élèves bénéficiant de cette aide spécifique fréquentent une classe d'attache, mais ils en sortent afin de suivre des cours d'appui adaptés à leurs besoins particuliers, le cas échéant dans une ou plusieurs branches.

Or, pendant les dernières années, l'attribution d'aides supplémentaires a évolué conformément à l'esprit intégratif de la loi du 6 février 2009 et aux lignes directrices conçues par mon département. Ainsi les enseignants d'Oberkorn ont fait le choix de répartir différemment le volume d'heures destinées aux cours d'appui revenant aux élèves concernés. Les ressources font partie intégrante du travail quotidien en classe et les enseignants mettent l'emphase sur les mesures de différenciation voire de décloisonnement au sein de leurs équipes pédagogiques.

Les modalités en question peuvent varier d'une école à l'autre, selon le cycle ou l'équipe pédagogique, toujours dans le but d'une gestion optimale des leçons disponibles en faveur de la différenciation des apprentissages.

A l'école d'Oberkorn, un concept plus inclusif se substituera donc au *Léieratelier* et je remercie les partenaires scolaires impliqués de leur gestion judicieuse des ressources.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse